



Section
Organismes
Sociaux

Frédéric Neau
Secrétaire de Section Fédérale
Tél. : 01 48 01 91 35
fneau@fecfo.fr



FÉDÉRATION DES EMPLOYÉS ET CADRES

Paris, le 15 mai 2025

Force Ouvrière condamne les calomnies contre les CAF

A l'heure où certains ne veulent plus de la Sécurité Sociale, les attaques contre nos collègues des CAF se multiplient.

Dès que le Gouvernement prévoit une offensive contre la CAF, de nombreux médias et commentateurs zélés, voire d'organisations politiques, y vont de leurs attaques contre notre Institution.

Nous avons tous en mémoire les propos de l'économiste des plateaux TV François LENGLET qui en 2022 avait dit dans son éditorial sur RTL que « *Bon nombre d'agents sont passés du télétravail à la télé tout court dans leur salle à manger* » à la suite de la fermeture de la CAF de la Drôme pour résorption de dossiers en souffrance.

Force Ouvrière ne peut oublier l'odieux article de Médiapart du 3 janvier 2024 : « *A la CAF, le racisme au quotidien* » qui accusait nos collègues de racisme en écrivant « *On méprise les pauvres, mais avec un nom étranger, c'est pire* » et ce, au moment où FO avec le personnel, se battait contre l'odieuse loi dite « immigration ».

C'est avec indignation que FO a pris connaissance d'une publication récente d'un candidat à la députation partielle en Saône et Loire s'en prenant frontalement aux allocataires en indiquant que la CAF était « *une sorte de mosquée géante où tous les cinq du mois, tous les fidèles font un pèlerinage* » estimant qu'elle (la CAF) était « *le sixième pilier de l'Islam* ».

La Section fédérale FO ne peut pas rester silencieuse face à ce racisme boueux !

En s'attaquant directement aux musulmans (ici comprendre les allocataires non blancs), on cherche à diviser les travailleurs et à renforcer la précarité des plus fragiles.

Cette allégation est à mettre en lien avec la velléité du gouvernement de refaire une nouvelle loi immigration et avec le souhait de réintroduire la mesure qui conditionne le versement des Allocations Familiales et des APL pour les allocataires étrangers à un délai de présence en France.

N'en déplaise aux partisans de la conditionnalité des droits à la nationalité, la Sécu et donc les CAF ne reconnaît pas le principe de nationalité, car c'est la cotisation qui ouvre des droits.

En effet, la Sécurité sociale, c'est la solidarité, comme l'indique l'article 5 des ordonnances du 19 octobre 1945 : « *Les travailleurs étrangers remplissant les conditions visées à l'article 2 ci-dessus sont assurés obligatoirement dans les mêmes conditions que les travailleurs français. Lesdits travailleurs et leurs ayants droit bénéficient des prestations d'assurances sociales s'ils ont leur résidence en France. Les mêmes dispositions s'appliquent aux étrangers ayant leur résidence à l'étranger et leur lieu de travail permanent en France, s'il a été passé à cet effet une convention avec leur pays d'origine.* »

Il ne peut donc être question d'accepter, par exemple, la fusion de la carte nationale d'identité avec la carte vitale, dont le président Macron n'a pas écarté la perspective lors de son interview télévisée du 13 mai !

FO exige, au nom des collègues des organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales, que les propos racistes cités plus haut, tenus contre les CAF et leurs allocataires, soient retirés publiquement.

FO exige de la CNAF qu'elle les condamne et réhabilite les collègues qui exercent leurs missions de manière exceptionnelle.

